

Calendrier des concours et examens techniques 2019

(mis à jour le 16 octobre 2018)

CATEGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIER D'INSCRIPTION		DATES DES EPREUVES		SERVICES A CONTACTER
					DATE MISE EN LIGNE	DATE LIMITE DE DEPÔT	ECRIT	ORAL	
A	INGENIEUR DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS (I.P.E.F)	CONCOURS INTERNE A CARACTERE PROFESSIONNEL	Ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou du développement durable, aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie et aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, ayant accompli en cette qualité, au 1 ^{er} octobre de l'année du concours, en position d'activité ou de détachement, cinq ans au moins de services effectifs dans un ou plusieurs corps mentionnés ci-dessus.	-	-	-	-	-	Ministère de la transition écologique et solidaire
A	INGENIEUR DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE (I.E.E.A.C)	CONCOURS EXTERNE	Concours externe organisé par filières ouvert aux candidats âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, Et justifier d'une deuxième année de classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles ou de classes préparatoires intégrées. <i>Organisé avec le groupe Concours Communs Polytechniques (CCP).</i>	à définir				-	Service des Concours Communs Polytechniques
		CONCOURS INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et magistrats, justifiant de trois ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours. Ce concours est également ouvert aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux ouvriers de l'Etat, justifiant de trois ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours. Ouvert aux ICNA qui ont été nommés après admission au concours externe d'accès à ce corps, et qui, avant leur titularisation, se sont vus déclarés inaptes pour raisons médicales. 	à définir	02-01-2019	15-02-2019	16-17 mai 2019	20 et 21 mai 2019	DGAC (SG/GCRH)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux ICNA, IESEA et TSEEAC comptant au moins dix années de services effectifs à la date de clôture des inscriptions, accomplis dans un ou plusieurs corps de la direction générale de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo France.	à définir	01-09-2018	31-10-2018	10 janvier 2019	10 et 11 juillet 2019	DGAC (SG/GCRH)

Calendrier des concours et examens techniques 2019

(mis à jour le 16 octobre 2018)

A	INGENIEUR ELECTRONICIEN DES SYSTEMES DE LA SECURITE AERIENNE (I.E.S.S.A)	CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats qui justifient au 1 ^{er} septembre de l'année du concours, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	à définir	03-12-2018	14-02-2019	16 et 17 avril 2019	11,12,13,14 juin 2019	ENAC/AViC
		CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents de droit public justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics ; Ouvert aux ouvriers d'État régis par le décret du 8 janvier 1936 modifié fixant le statut du personnel ouvrier des établissements et services extérieurs du ministère de l'air, aux ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics en cette qualité.	à définir	03-12-2018	07-02-2019	16 et 17 avril 2019	11,12,13,14 juin 2019	DGAC (SG/GCRH)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires ainsi qu'aux contractuels et ouvriers régis respectivement par le décret n° 48-1018 du 16 juin 1948 fixant le statut des agents sur contrat du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile) et par le décret du 8 janvier 1936 fixant le statut des personnels ouvriers des établissements et services déconcentrés du ministère de l'air. Ces personnels doivent être en fonction dans l'administration de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo-France et compter au moins neuf ans de services effectifs en cette qualité, y compris, le cas échéant, une période de stage statutaire ne pouvant excéder une durée d'une année ; Ouvert aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile en fonction dans une « centrale énergie » et comptant cinq ans, au moins, de services effectifs en cette qualité dans une « centrale énergie », y compris, le cas échéant, une période de stage statutaire ne pouvant excéder une durée d'une année ; Ouvert aux ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, en fonction au sein de la direction générale de l'aviation civile, des services spéciaux des bases aériennes, des équipes spécialisées des bases aériennes, de l'École nationale de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo-France et comptant au moins neuf années de services effectifs dans ces affectations.	à définir	10-12-2018	25-01-2019	-	26, 27,28 mars 2019	DGAC (SG/GCRH)

Calendrier des concours et examens techniques 2019

(mis à jour le 16 octobre 2018)

CATEGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIER D'INSCRIPTION		DATES DES EPREUVES		SERVICES A CONTACTER
					DATE MISE EN LIGNE	DATE LIMITE DE DEPÔT	ECRIT	ORAL	
A	INGENIEUR DU CONTROLE DE LA NAVIGATION AERIENNE (I.C.N.A.)	CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats âgés de vingt-six ans au plus au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, qui justifient au 1 ^{er} novembre de l'année du concours d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III relevant des domaines des mathématiques, des sciences et des formations techniques ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	à définir	03-12-2018	31-01-2019	10-11-12 avril 2019	03-04-05-06-07 juin 2019	ENAC/AViC
		CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels du ministère chargé des transports en fonctions depuis quatre ans au moins dans ce ministère au 1 ^{er} janvier de l'année du concours ; Ouvert aux agents des collectivités territoriales en fonctions dans un service de l'aviation civile et justifiant de quatre années d'ancienneté dans un tel service au 1 ^{er} janvier de l'année du concours. <u>Etre âgé de moins de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours</u>	à définir	03-12-2018	24-01-2019	10-11-12 avril 2019	03-04-05-06-07 juin 2019	DGAC (SG/GCRH)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Justifier de neuf ans de services effectifs à la date des épreuves en qualité de TSEEAC ou de contractuel de la DGAC/Météo France, en fonction dans l'administration de l'aviation civile. <u>Etre âgé de moins de 37 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'examen</u>	à définir	05-11-2018	24-12-2018	-	12-13-14 mars 2019	DGAC (SG/GCRH)
		SELECTION PROFESSIONNELLE	TSEEAC en fonctions dans l'administration de l'aviation civile, comptant au moins six années de services en cette qualité, dont au moins : <ul style="list-style-type: none"> • quatre années d'exercice des fonctions de contrôle ; • ou cinq années d'exercice des fonctions de gestion des aires de trafic au sein de la vigie trafic de l'aérodrome de Paris-Charles-de Gaulle après l'obtention de l'habilitation • ou cinq années d'exercice des fonctions dans un centre d'information de vol après l'obtention de l'habilitation. Les conditions ci-dessus s'apprécient à la date de la sélection. <u>Etre âgé de moins de 37 ans au 1^{er} janvier de l'année de la sélection.</u>	à définir	05-11-2018	24-12-2018	-	12-13-14 mars 2019	DGAC (SG/GCRH)

Calendrier des concours et examens techniques 2019

(mis à jour le 16 octobre 2018)

CATEGORIE	CORPS	RECRUTEMENT	CONDITIONS DE CANDIDATURE	POSTES	DOSSIER D'INSCRIPTION		DATES DES EPREUVES		SERVICES A CONTACTER
					DATE MISE EN LIGNE	DATE LIMITE DE DEPÔT	ECRIT	ORAL	
B	TECHNICIEN SUPERIEUR DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE (T.S.E.E.A.C.)	CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires, au 1 ^{er} octobre de l'année du concours, du baccalauréat, d'un diplôme ou titre classé au moins au niveau IV ou d'autres qualifications jugées équivalentes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique	à définir	03-12-2018	31-01-2019	08 et 09 avril 2019	27-28-29 mai 2019	ENAC/AViC
		CONCOURS INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> Ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de services publics effectifs. Ouvert également aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2^o de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa. 	à définir	15-11-2018	11-01-2019	08 et 09 avril 2019	27-28-29 mai 2019	DGAC (SG/SDP1)
		EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux ouvriers d'Etat, aux assistants d'administration de l'aviation civile et aux adjoints d'administration de l'aviation civile justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen, d'au moins huit années de services effectifs dans les services de la direction générale de l'aviation civile, de l'Ecole nationale de l'aviation civile ou de l'établissement public Météo- France.	à définir	16-01-2019	08-03-2019	06 juin 2019	10-11-12 septembre 2019	DGAC (SG/SDP1)
		CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats âgés d'au moins 21 ans au 31 décembre de l'année du concours qui justifient, en application de la directive n° 2006/23/CE du 5 avril 2006 concernant une licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne, de la détention d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne assortie d'une qualification de contrôleur d'aérodrome et validée par l'apposition d'une mention d'unité. Les candidats doivent, en outre justifier d'un niveau 4 en langue française de l'échelle d'évaluation des compétences linguistiques de la directive précitée.	PAS DE RECRUTEMENT EN 2019				DGAC (SG/SDP1)	